



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

# Pluriel (les)

Bulletin de la Section départementale du Calvados du SNUipp

206, rue Saint-Jean — B.P. 53025 — CAEN CEDEX 2

Téléphone : 02 31 72 29 25 — Télécopie : 02 31 34 54 01

E-mail : [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr) — Site : <http://14.snuipp.fr>

Directrice de la publication : Cécile ANDRE-RIBES

Prix du numéro : 5 € — Numéro C.P.P.A.P. : 0 710 S 07447 — IMPRIME PAR NOS SOINS

## Bonne année 2008 ?

La section départementale vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2008.

En ce début d'année, le gouvernement a pris soin de réunir toutes les conditions d'une grève unitaire le jeudi 24 janvier...

### Demi-journées d'infos syndicales

19 janvier : Caen et Falaise

2 février : Bayeux, Lisieux et Vire

6 février : Caen et Vire

### Suppression du samedi matin

Le SNUipp consulte la profession.

Donnez votre avis sur les propositions du ministre !

### Grève dans la Fonction Publique le 24 janvier

A l'appel des fédérations de fonctionnaires

Batailler plus pour gagner plus ! Tous dans l'action !



Dispensé de timbrage

Caen CTC

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

#### Sommaire

p2 : mouvement, carte sco.p3 : infos syndicales.

P4 : samedi matin. P5 : grève le 24 janvier. p6 : 23

propositions du Ministre. P7 : commission

maternelle. P8 : bulletin d'adhésion.

DEPOSE LE

09/01/2008

## Calendrier mouvement

Circulaire mouvement : fin janvier 2008.

CTP 1er degré : 27 mars (carte scolaire).

Ouverture du serveur 1<sup>er</sup> tour :

du 7 mars au 8 avril.

CAPD cas particuliers (1) : début avril.

CAPD résultats 1er tour : 16 mai

CAPD cas particuliers (2) : 12 juin.

CAPD résultats 2<sup>nd</sup> tour : 1<sup>er</sup> juillet.



## Permutations informatisées

Le SNUipp contrôle l'exactitude de votre barème

Les résultats des permutations seront connues fin mars. Les demandes d'annulation ou de modification peuvent se faire jusqu'au 22 février. Dorénavant, le contrôle des barèmes des participants aux permutations informatisées se fait en CAPD. Dans le Calvados, les élus du personnel SNUipp le font dans le cadre d'une CAPD se tenant début février. N'hésitez pas à nous remettre le double de votre demande. Sur le site du SNUipp, toutes les infos nécessaires ainsi qu'un lien pour remplir une fiche de contrôle syndical. Consultez les éléments du barème et les résultats des permutations 2007.

## Règles du mouvement 2008

Compte-rendu groupe de travail du 17 /12/2007

Les règles du mouvement sont annuelles et font l'objet, chaque année, de discussions et réajustements, en commissions paritaires.

L'année dernière, M. Vicet avait voulu imposer les vœux sur secteurs géographiques.

Le SNUipp s'était vivement opposé au projet initial et avait obtenu le caractère optionnel des secteurs, à titre expérimental. Rappel : en demandant un secteur, on postulait sur chaque poste du secteur, et le plus fort barème obtenait le poste le moins demandé !

Les élus du personnel du SNUipp vous avaient alertés et vous avaient incités à ne pas faire figurer de vœux secteurs dans vos vœux. Ainsi, peu de collègues ont pris le risque de postuler sur un secteur. A l'issue du mouvement, le bilan des secteurs est loin d'être convaincant.

**Cette année, l'Inspecteur d'académie renonce donc à la reconduction des secteurs. Se battre, défendre les intérêts des personnels, ça vaut le coup !**

Le SNUipp a également obtenu cette année que les enseignants affectés sur des postes composites victimes de carte scolaire puissent être tout simplement considérés comme des adjoints victimes de carte scolaire : **Gagné ! Cette année, en cas de fermeture ou recomposition d'un poste composite, le collègue titulaire du poste a une majoration pour tous les postes d'adjoints et les postes composites.**

Les règles du mouvement paraîtront fin janvier, consultez-les attentivement pour connaître vos droits et n'hésitez pas à contacter le SNUipp pour toute info.

## Le scandale de la carte scolaire 2008 : report des opérations du fait des élections municipales !

Le ministère a-t-il peur des conséquences du budget 2008 ? Evidemment ! Il a confirmé qu'il avait donné des consignes pour reporter les opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2008 au-delà des élections municipales, fin mars.

En l'état, le budget 2008 ne permet pas de faire face à la hausse des effectifs (35.800 élèves supplémentaires pour 700 postes, soit 1 poste pour 50 élèves), à une meilleure prise en charge des élèves en difficulté et se traduira par des fermetures de classes, des effectifs surchargés, l'absence de moyens nouveaux pour la formation des enseignants et le remplacement.

**Le gouvernement souhaite apparemment éviter d'assumer les conséquences des choix budgétaires effectués au plan national sur le plan local...**

Le SNUipp dénonce cette mesure qui instrumentaliserait à des fins politiques le service public d'Education Nationale.

De plus, le report de la préparation de la rentrée 2008 fragilisera la préparation pédagogique de la rentrée 2008 et risque de reporter les affectations de nombreux collègues alors que les lourdes modifications annoncées par le ministre de l'Education Nationale impliqueront une réorganisation importante du fonctionnement des écoles.

Concrètement dans le Calvados, cela implique que la carte scolaire se traitera pendant l'ouverture du serveur du mouvement !!! Les enseignants qui seront victimes de carte scolaire et qui n'auront pas participé au mouvement seront contactés par la DIPER pour le faire dès l'annonce des fermetures de classes. Ils auront une semaine pour faire leurs vœux... Le ministère fait bien peu de cas de ses personnels au moment même où il parle de revaloriser le métier d'enseignant dans le cadre de la commission Pochard.



# Information syndicale sur le temps de travail

Samedi **19** janvier

9h - 12h

- Caen, Université Amphi 2000
- Falaise, Bodereau élém.

Samedi **2** février

9h - 12h

- Vire, P. M. France élém.
- Lisieux, espace V. Hugo, salle 1
- Bayeux, Argouges élém.

Mercredi **6** février

9h - 12h

- Caen, Reine Mathilde élém.
- Vire, P. M. France élém.

## Ordre du jour

- Suppression du samedi matin, donnez votre avis !
- Grève dans la Fonction Publique, le 24 janvier
- "Nouvel horizon pour l'école" : ce que le gouvernement veut changer
- L'école maternelle a de l'avenir
- Carte scolaire

Rendez-vous aux ½ journées d'infos !

Chaque instituteur ou professeur des écoles a droit à 2 demi-journées par an d'information syndicale sur le temps de travail.

### LETTRE aux parents

Madame, Monsieur,

Le décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif aux droits syndicaux dans la Fonction publique institue une heure mensuelle d'information sur le temps de travail. Dans les écoles, cette disposition a pris la forme de deux réunions de trois heures chaque année.

Afin d'examiner les problèmes nouveaux qui se posent à nous dans l'exercice de notre métier, le Syndicat National Unitaire des Instituteurs et des Professeurs des Ecoles et PEGC organise une réunion d'information, dans le cadre du décret du 28 mai 1982.

Votre enfant n'aura donc pas classe le .....

### LETTRE à l'IEN

**Objet** : réunion d'information syndicale

\* article 5 du décret 82 - 447 du 28 mai 1982

\* lettre adressée à Monsieur l'Inspecteur d'académie par le SNUipp Calvados

Madame l'IEN, Monsieur l'IEN,

En application des dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et à la circulaire FP n°1487 du 18 novembre 1982, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp de 9 heures à 12 heures

le ..... à .....

A ....., le .....

3

Signature :

# Suppression du samedi matin : le SNUipp rend compte des discussions avec le Ministre et consulte la profession

Après plusieurs séances de discussions avec le ministre, le SNUipp consulte maintenant la profession. Un Fenêtres sur Cours « spécial Consultation » est arrivé dans les écoles. **DONNEZ VOTRE AVIS !** Les résultats de cette consultation permettront d'intervenir avec plus de force dans les discussions de janvier.

Depuis notre dernière campagne d'informations syndicales qui s'est déroulée aux lendemains de l'annonce hyper médiatisée du ministre de l'Education nationale de la suppression du samedi matin, le SNUipp, le SGEN CFTD et l'UNSA Education ont engagé des discussions avec le ministère sur les conséquences de la suppression du samedi matin.

En l'état actuel des discussions, si l'objectif de la réussite des élèves est affiché côté ministère, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de préparation, de concertation, d'évaluation, de formation, plus de maîtres que de classes, RASED.

Le ministère a reconnu la nécessité d'intégrer du temps de concertation sans que les volumes horaires soient précisés.

## Compte-rendu du 21/11/2007

Le SNUipp exige un calendrier précis qui garantisse la possibilité d'informer et de consulter les personnels.

Pour le Ministre, la suppression du samedi matin doit constituer une aide véritable pour les élèves en difficulté et offrir, grâce à une certaine souplesse, un « plus » pour les enseignants. Le SNUipp a rappelé la forte mobilisation du 20 novembre, et des éléments du sondage « Début de carrière » (à consulter sur le site du SNUipp) qui montrent combien l'objectif d'améliorer la réussite de tous les élèves nécessite des mesures en matière de temps, de formation, de travail en équipe, de prise en compte de la multiplication des tâches et de l'alourdissement de la charge de travail, ce qui exige aussi un autre cadre budgétaire. Le SNUipp a fait part de nombreuses interrogations sur la crédibilité du dispositif pour résoudre l'échec scolaire lourd.

Pour le Ministre, l'école n'est pas responsable de tout, mais « *tout se joue à l'école primaire* » et il s'agit donc de « *mettre le paquet* » pour diminuer considérablement le nombre d'élèves en difficulté. La nouvelle organisation doit répondre à cet objectif.

## Compte-rendu du 26/11/2007

Pour le SNUipp, l'aide aux élèves en difficulté doit se faire sur le temps de classe. Le Ministère veut mettre à plat et remettre en cause toutes les heures hors classe : animations pédagogiques, concertations... Il veut instaurer une obligation scolaire différente selon les élèves (les deux heures supplémentaires s'inscrivent dans les PPRE). L'obligation scolaire serait désormais de 24 heures par semaine pour tous les élèves. Le temps des apprentissages scolaires pourra être prolongé pour les élèves rencontrant des difficultés dans le cadre d'un prolongement des PPRE.

## Compte-rendu du 06/12/2007

Le SNUipp a souligné l'accroissement des missions des enseignants qui doit être reconnu dans le temps de service et nécessite d'aller vers l'attribution de 3 heures de concertation sur le temps de service. Les organisations syndicales sont intervenues de manière convergente pour faire reconnaître la possibilité pour les équipes d'utiliser également les deux heures libérées par la suppression du samedi matin pour des tâches déjà assumées en dehors du temps de service actuel : équipes éducatives, réunions avec les parents, PAI, conseil des maîtres, PPRE, évaluations....

Le SNUipp a rappelé le contexte de l'école : restrictions budgétaires sans précédent et participation importante des enseignants du premier degré à la journée de grève du 20 novembre. Les enseignants des écoles attendent des réponses à leurs demandes en matière de rémunération, de création d'emploi et de mesures qui permettent d'améliorer la prise en charge des élèves en difficulté et la prise en compte des besoins en matière de temps pour un meilleur fonctionnement des écoles. Ce contexte budgétaire pèse lourd sur les discussions engagées.

Le SNUipp a également rappelé que la difficulté scolaire devait relever d'une prise en charge individuelle pendant le temps de classe et collective par l'équipe, qu'elle doit être d'abord pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe. Cette prise en charge collective au sein de l'école doit s'appuyer sur les RASED. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place des fonctionnements avec « plus de maîtres que de classes », la possibilité de travailler par groupe, de dédoubler les classes pour certaines séquences.

**Concernant la conception de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés :** Le ministère précise que la priorité d'utilisation des heures libérées sera « d'agir devant les élèves ». Il propose que le modèle de « la démarche du PPRE » soit un moyen pour inclure des temps hors présence des élèves. Le ministère insiste pour que soient discutées ensemble les deux heures dégagées et la 27<sup>ème</sup> heure (conseils d'école, animations pédagogiques, conseils des maîtres). Il indique que l'utilisation de ces deux heures passera par « une solution pour les élèves rencontrant des difficultés ». Pour le SNUipp, la discussion sur le temps de concertation et de prise en compte des charges de travail doit porter sur les deux heures libérées et ne peut se limiter à la mise en place du PPRE.

**Concernant les modalités d'identification des élèves rencontrant des difficultés : qui et comment ?** Pour le SNUipp, l'identification est du ressort du maître de la classe et du conseil des maîtres avec l'aide des personnels du RASED. Même si les enseignants ont besoin d'outils afin d'harmoniser leurs pratiques, les évaluations nationales ne constituent pas le seul moyen de détecter les difficultés. Les équipes peuvent utiliser les instruments déjà élaborés dans les écoles. La prévention est une question essentielle.

**Concernant les modalités de prise en charge :** Le texte du ministère prévoit notamment une répartition de 2 fois une heure, 4 fois une demi-heure, le soir, pendant la pause méridienne... Le ministère insiste sur l'importance de la mesure et celle de présenter un dispositif d'aide aux élèves en difficulté. Le SNUipp fait part du besoin d'un dispositif qui laisse une souplesse aux écoles tout en prévoyant un cadre national compte-tenu des contextes extrêmement différents (taille, quartier, mat/elem). Le dispositif doit comprendre une palette large : temps de réunion, temps de préparation, apport complémentaire au temps de classe (discussion, relation avec les parents, ...) échange de services, organisations particulières. Il est pointé l'impossibilité d'ajouter une heure de « soutien » après une journée de classe avec le risque de stigmatisation des élèves concernés tout en alourdissant leur journée scolaire. Le ministère précise qu'un système de répartition par volume horaire (comme pour la 27<sup>ème</sup> heure) n'est pas souhaitable, qu'une régulation au niveau de la circonscription doit permettre de mieux dialoguer avec les parents d'élèves, que les propositions du texte sont indicatives et qu'un élève n'a pas obligatoirement besoin de deux heures de soutien dans la semaine.

Pour le SNUipp, de nombreuses difficultés organisationnelles vont se poser (zone rurale, ramassage scolaire, nombre d'élèves en situation difficile, maternelle...), qui rendent peu crédible la mise en place d'un dispositif de deux heures de soutien après la classe ou pendant la pose méridienne. Pour le Ministère, « la démarche des PPRE » permet de prendre en compte à la fois les dispositifs que l'on pourra offrir aux enfants qui rencontrent des difficultés et les tâches supplémentaires des enseignants pour penser ces dispositifs.

Pour autant, cela ne pourra pas être la solution partout : le PPRE n'existe pas en maternelle, il ne correspond pas aux actions de prévention ou de « traitement immédiat » d'une difficulté révélée... Pour le SNUipp, le PPRE n'est pas la solution miracle aux difficultés scolaires, on ne peut pas laisser croire aux familles que ce dispositif règlera toutes les situations. Le SNUipp insiste sur la nécessité de ne pas remettre en cause les dispositifs actuels d'aide aux élèves en difficulté et de formation continue.

# Grève dans la Fonction Publique - jeudi 24 janvier

## Dépenser plus avec moins !

Ce qui va augmenter en 2008

**Assurance maladie :** Les assurés (sauf enfants, femmes enceintes et bénéficiaires de la CMU) devront acquitter des franchises sur les médicaments (50 centimes par boîte), les actes paramédicaux (50 centimes) et les transports sanitaires (2 euros) dans une limite de 50 euros par an.

**Environnement :** "Malus" pour l'achat des voitures les plus polluantes. Les acquéreurs d'une voiture polluante (au dessus de 160 g CO2/km, 25% des ventes) acquitteront un malus de 200 à 2.600 euros en fonction de la quantité de CO2 rejetée. Un "bonus" pour les voitures neuves émettant au maximum 130 grammes de CO2/km est déjà en vigueur.

**Energie :** Les tarifs régulés du gaz pour les particuliers augmentent de 4%.

**Poste-télécoms :** Le timbre passera le 1er mars de 54 à 55 centimes d'euros. L'abonnement à France Télécom ne bouge pas après trois années de hausse. Le 17 janvier, le tarif des communications d'une ligne fixe France Télécom vers un mobile en métropole ou dans les DOM baissera de 5% et celui des communications d'une ligne France Télécom vers un fixe en métropole ou DOM baissera de 9%.

**Assurances :** Hausses en Assurance multirisques habitation de 2,4% à 5,3% suivant les mutuelles. Pour les complémentaires santé, les hausses peuvent atteindre 5%.

Etc.

## Raisons de plus d'être en grève le 24 janvier !



## Communiqué des organisations syndicales de la Fonction Publique

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale. Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces pseudo négociations ne peuvent donc nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

## Dotation de postes dans l'académie en 2008 : Zéro !!!!!

### Déclaration des organisations syndicales au CTPN

Les fédérations FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, SUD-éducation, constatent que les propositions de dotations de la rentrée 2008 traduisent les insuffisances du budget qu'elles ont dénoncées. La baisse du nombre de postes au concours, les suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré et chez les personnels administratifs, l'insuffisance de création dans les secteurs sociaux et de santé et du 1er degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'impossibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite de tous les jeunes.

C'est pourquoi les fédérations de l'enseignement exigent un autre budget 2008, intégrant également un plan de résorption de la précarité et une revalorisation des métiers de l'enseignement.

Pour ces raisons, les fédérations citées plus haut appellent à une journée de grève et de manifestation le 24 janvier prochain et à participer massivement à la campagne d'opinion organisée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

A venir : déroulement de la journée, modèle de lettre aux parents sur le site du SNUipp : <http://14.snuipp.fr>

# 23 propositions du ministre : « un nouvel horizon pour l'école primaire »

Etant donné l'importance de ce dossier, le SNUipp a demandé et obtenu du temps pour informer et débattre avec la profession de toutes les propositions ministérielles. Dans le Calvados, les demi-journées d'infos syndicales de janvier et février en seront l'occasion.

Le ministre vient de présenter son projet de réforme, soumis à discussions, « pour définir un nouvel horizon pour l'école primaire ». Après avoir multiplié les annonces, Xavier Darcos avance 23 propositions en affichant un objectif prioritaire : « diviser par trois, en 5 ans, le nombre d'élèves en échec lourd ». Cette série de propositions prend appui sur des éléments du rapport de HCE (Haut conseil de l'éducation) paru en septembre. Avec une nouveauté préoccupante, l'évaluation conçue comme un outil de pilotage du primaire. Le ministre fixe comme priorité la lutte contre l'échec scolaire. Ce premier affichage se traduira-t-il dans les faits ? « Peu crédible » analyse le SNUipp au regard du cadre budgétaire actuel. *A contrario*, le texte développe également des orientations qui relèvent d'une conception de l'école laissant peu de place à sa mission d'éducation. Il en va de la distinction entre le temps de la transmission des savoirs et celui de l'accompagnement éducatif. C'est oublier qu'à l'école primaire les apprentissages sont une combinaison de l'enseignement et de l'éducation.

## Premier constat inquiétant : Pilotage de l'école par les résultats à de multiples évaluations.

« Deux évaluations nationales temoins » seront créées en milieu de CE1 et CM2 afin de mesurer « les acquis des élèves ». Quid des évaluations actuelles ? Le ministère promet aussi « de nouveaux outils ». Les résultats constitueront un outil pour « l'évaluation des enseignants qui doit être redéfinie » et devient un « des objectifs prioritaires pour les IEN ».

Ces mesures marquent les nouvelles politiques éducatives fondées sur le pilotage par l'évaluation et les résultats. Ainsi, le projet annuel de performance 2008 sur lequel repose le budget fait état d'indicateurs sur les acquisitions des élèves (compétences de base en français, math). Cependant, de récentes études anglaises montrent que ces politiques n'ont pas de conséquences significatives sur la réussite et produisent même des effets pervers en « prenant le pas sur les apprentissages » (bachotage).

## Les 23 propositions du Ministre

**1- Redéfinir les objectifs de l'école primaire à savoir, d'ici 2012, diviser par trois le nombre d'élèves en échec lourd, amener à moins de 10 % le nombre de redoublements et « distinguer les deux temps de l'école : le temps de la transmission des savoirs au service de l'acquisition par tous les élèves des apprentissages fondamentaux et le temps de l'accompagnement éducatif. »**

**2- Clarifier les programmes et les horaires** : des contenus fixés par année, répartition des enseignements par blocs horaires et priorité absolue à l'apprentissage de la langue française.

**3- Evaluer les élèves tout au long de l'année.** Communication des résultats aux familles informées des réponses apportées aux difficultés. Des outils seront fournis. Création de deux évaluations nationales au milieu du CE1 et du CM2 (ce n'est pas un examen d'entrée en 6e) pour apprécier la réussite du système éducatif.

**4- Evaluer autrement les enseignants** : la liberté pédagogique implique la responsabilité de rendre compte des progrès des élèves.

**5- Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté.** Les difficultés sont d'abord traitées en classe puis si nécessaire par petits groupes en dehors des horaires de classe collective, sur les deux heures hebdomadaires (dégagées par la création de la semaine à 24 heures. Ce temps est inclus dans les horaires de service des PE. Des stages pourront être proposés après le CM1 et avant la 6e sur les temps de vacances. Dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus récurrente, le « plus de maîtres que de classes » pourra être retenu.

**6- L'école maternelle** : redéfinir les missions en fonction des âges d'accueil, avec un programme respectant mieux sa spécificité pédagogique, renforcer la formation des enseignants.

## Premières analyses par le SNUipp

**1- Diviser l'échec scolaire par 3** : Dans un cadre de suppression de postes sans précédent ! Avec quels moyens supplémentaires ? Que fait-on pour les autres restants (5%) ?

Réduire la transmission des connaissances à l'essentiel : le socle commun. Le danger est de réduire les compétences exigées au socle commun pour orienter plus vite, plus jeune (apprentissage junior).

**2- Clarifier les programmes** : réduire au minimum du socle commun. Cette réflexion doit se mener avec les enseignants. Priorité à l'enseignement de la langue française : La fin de certaines activités (arts visuels, sport, sorties scolaires...) ?

**3- Evaluer en milieu de CE1 et milieu de CM2.** Encore des évaluations avec un nouveau dispositif alors que le précédent n'a fait l'objet d'aucun bilan !

**4-Evaluer les enseignants plus souvent, en intégrant le paramètre des progrès de leurs élèves.** : Evaluation d'équipe demandée. Les progrès sont-ils uniquement dépendants des enseignants ? Valoriser les "bonnes pratiques de classe" : C'est quoi une « bonne pratique de classe » ? Quelle « récompense » alors pour les plus méritants ? Selon quels critères ? Les évaluations CE1 et CM2 ?

**5- Mise en place des PPRE sur les 2 heures du samedi matin.** Et la place des RASED ? Il faut une prise en charge sur le temps scolaire !

Aider à la formation des enseignants en difficulté : Et les autres ? Tous les enseignants ont droit à la formation continue !

**6- Redéfinir le programme de la Grande Section** : vers une élémentarisation de la GS ? Et les autres niveaux ? La maternelle est une vraie école !

## Service minimum d'accueil

Non à la remise en cause du droit de grève

Le ministre X. Darcos vient d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève.

Actuellement, il est possible pour les municipalités d'assurer un service d'accueil lorsque les enseignants d'une école sont en grève. S'agit-il pour le ministre d'imposer cette obligation à toutes les collectivités territoriales ? De restreindre le droit de grève des enseignants ?

Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constituerait un véritable détournement de fonds !

Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.

Paris, le 11 décembre 2007

### POUR MIEUX D'ÉCOLE



## Pétition

### « Pour mieux d'école »

Vous êtes très nombreux à déjà avoir signé la pétition. Continuez à la diffuser et la faire signer massivement « Pour mieux d'école ».

<http://14.snuipp.fr>

## Commissions

### Ministérielles

## sur l'école maternelle

L'école maternelle a de l'avenir !

Les compte-rendus des commissions du 29 novembre « langage et troubles spécifiques des apprentissages » et du 6 décembre « Le projet d'école à la maternelle » sont à consulter sur le site du SNUipp : <http://14.snuipp.fr>



## Pour l'école maternelle : les propositions du SNUipp

L'entrée à l'école maternelle - dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent - doit être possible et doit se faire dans de bonnes conditions.

- Reconnaissance des dispositifs de rentrées échelonnées.
- Accompagner la rentrée des plus petits
- Travailler le langage en petits groupes avec "plus de maîtres que de classes".
- Travailler le langage dans l'interdisciplinarité.
- Évaluer le langage sans stigmatiser.
- Faire ressortir des programmes que les compétences visées en fin de maternelle sont celles de fin de GS.
- Plus de temps de concertation pour la liaison GS/CP.
- Mutualiser les dispositifs réussis de liaison GS/CP.
- Une adresse forte de l'institution pour recentrer la place de la GS et éviter la primarisation.
- Prise en compte des dimensions qui font les spécificités de l'école maternelle dans le cadre des formations initiale et continue : psychologie de l'enfant, langage, « gestes professionnels » qui prennent en compte les rythmes et besoins de la petite enfance, mais aussi travail d'accompagnement des programmes.
- Analyser ses pratiques, s'appropriier les documents d'accompagnement, se former.
- Recruter des maîtres formateurs en cycle 1.
- L'évaluation doit permettre de renseigner l'élève, l'enseignant et les parents sur les progrès constatés. Il est urgent de clarifier les dispositifs et les objectifs poursuivis.

# Adhésion 2007-2008

Rappel : 66% de déduction fiscale

NOM - PRÉNOM  
 NOM DE JEUNE FILLE  
 DATE DE NAISSANCE  
 ADRESSE PERSONNELLE

FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

**INSTITUTEUR**

**PROFESSEUR DES ÉCOLES**

**PEGC**

**AUTRES SITUATIONS**

	INSTIT Adjoint	INSTIT Direction 2 à 4 classes INSTIT Coordinateur - IMF INSTIT Adjoint spécialisé	INSTIT Direction 5 à 9 classes INSTIT Conseiller pédagogique	INSTIT Direction 10 classes et plus INSTIT Direction spécialisée	PE Adjoint	PE Direction 2 à 4 classes PE Coordinateur - IMF PE Adjoint spécialisé	PE Direction 5 à 9 classes PE Conseiller pédagogique	PE Direction 10 classes et plus PE Direction spécialisée	PE Hors classe	PEGC Classe normale	PEGC Hors classe PEGC Classe exceptionnelle	Disponibilité Conge parental	Retraités Instituteurs	Retraités Professeur des écoles	PE1 - Liste Complément. Assistant d'Éducation	PEZ
Echelon 1											177	101	101	103	61	103
Echelon 2											188	LES SOMMES FIGURENT EN EUROS				
Echelon 3	106	113	117	120	115	121	125	128			200					
Echelon 4	108	115	119	122	121	127	131	134	184		213					
Echelon 5	111	118	122	124	127	134	138	141	199		225					
Echelon 6	113	120	124	127	135	142	146	148	212	121						
Echelon 7	115	122	126	129	143	150	154	156	224	127						
Echelon 8	121	128	132	135	153	160	164	166		133						
Echelon 9	127	124	138	141	163	170	174	177		140						
Echelon 10	135	142	146	149	176	183	187	189		148						
Echelon 11	148	155	159	162	189	196	199	202		157						



**SNUipp**  
(FSU)

**Calvados**  
B.P. 53 025

14017  
CAEN CEDEX 2

Collègues à temps partiel  
 quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion :

50 %     67 %     78 %

MONTANT  
 DE VOTRE  
 COTISATION ..... €

PAIEMENT  
 COMPTANT  
 OUI  NON

PAIEMENT PAR  
 PRÉLÈVEMENT  
 OUI  NON

Les prélèvements s'effectuent de octobre à juin inclus.  
 Nombre de prélèvements mensuels possibles : 5

N'omettez pas de remplir l'autorisation ci-dessous pour une première demande ou une reconduction avec modification de compte.

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 206, rue Saint Jean - Boîte Postale 53025 - 14017 CAEN CEDEX 2.

DATE :

SIGNATURE :

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

401981

NOM, PRÉNOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

NOM, ADRESSE DU CRÉANCIER

SECTION DÉPARTEMENTALE DU SNUipp  
 206, rue Saint Jean - BP 53 025  
 14 017 CAEN CEDEX 2

### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

ETABLISSEMENT    GUICHET    NUMERO DE COMPTE    CLÉ

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM et ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

CODE POSTAL :

VILLE :

Date :

Signature :

Prière de retourner cet imprimé à la Section départementale en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou postal (R.I.P.). Ne pas omettre de dater et de signer.